mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Ma protection ? Elle n'est pas seulement efficace, elle est labellisée.

Des prestations équilibrées pour l'ensemble de mes besoins en santé

De nombreux services pour faciliter mon quotidien

Activ'Santé

Pourquoi j'adhère à la MGAS ?

Je souhaite une mutuelle efficace

MGAS - Mutuelle Europe m'assure un service de qualité où tout est clair, rassurant et transparent. **Page 3**

Je cherche une offre adaptée

Santé **Page 4**
Un seul contrat pour me protéger Page 4
Garanties Page 5
Comprendre la nouvelle réforme 100 % Santé Page 11
Réseau de soins Santéclair Page 12
Service MGAS Assistance Page 13
Services Page 14

La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance à la MGAS.

La MGAS, une mutuelle présente dans le secteur de la fonction publique

Partenaire de protection sociale, la MGAS propose des solutions pour tous en matière de santé et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales.

Je choisis le meilleur pour ma famille et moi-même

La MGAS, un gage de qualité

- Une mutuelle **référencée** par les ministères de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale et des Sports, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC); historiquement présente dans la Fonction Publique Hospitalière, la Fonction Publique Territoriale et pour les particuliers et les entreprises.
- **Près de 90 000** personnes protégées.
- Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée **ISO 9001** en 2015.
- En conformité avec la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et respectueuse de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).
- Une offre santé et prévoyance **labellisée.** Depuis 2012, la Fonction Publique Territoriale (collectivités, établissements publics...) peut contribuer au financement du contrat d'assurance santé complémentaire de leurs agents. Les agents territoriaux et leur famille peuvent ainsi profiter de tarifs plus avantageux qu'une mutuelle individuelle. Pour être éligibles, les offres des mutuelles doivent respecter certains critères et avoir été labellisées par un organisme certificateur.

Des valeurs fortes qui me parlent ...

QUALITÉ
je suis rassuré(e), et les engagements de la MGAS sont tenus dans le temps.

ATTENTION
je suis écouté(e), mes demandes sont traitées de façon personnalisée.

SOLIDARITÉ
je suis respecté(e) et aidé(e) en cas de difficulté.

UN SEUL CONTRAT POUR ME PROTÉGER

Santé et Services : la MGAS propose une offre associant deux types de protection en un seul contrat. Pratique, ses adhérents choisissent les types de protection et le niveau de couverture qui correspondent le mieux à leurs besoins.

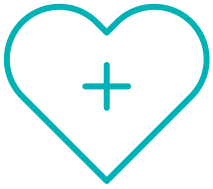

Santé
4 niveaux de garantie

+

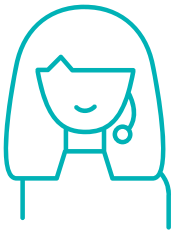

Services
pour faciliter mon quotidien

Mes avantages

Je profite d'une couverture adaptée à mes besoins et mon statut	J'optimise mon budget	J'obtiens facilement des réponses claires à mes interrogations	Je bénéficie de services pratiques au quotidien

La qualité MGAS, c'est :

- Des remboursements rapides : en trois jours ouvrés en moyenne.
- Des réponses aux demandes de prise en charge en un jour ouvré en optique, et au plus tard en deux jours en dentaire et en hospitalisation (délais moyens de réponse).
- Des conseillers à l'écoute, réactifs et efficaces.

Un accompagnement adapté tout au long de ma vie

La MGAS permet à ses adhérents, quels que soient leur métier et leur situation familiale, de faire évoluer dans le temps leur couverture santé. Cela permet de répondre à leurs besoins d'aujourd'hui et de demain. Associée à une gamme de services adaptés, cette protection leur procure une tranquillité au jour le jour face aux aléas de la vie.

Je suis fonctionnaire d'État, agent hospitalier, agent territorial, étudiant ou salarié du privé ?
La MGAS est faite pour moi.

Santé

4 FORMULES POUR VOTRE PROTECTION

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. Les formules «Confort», «Confort Plus», «Confort Max» sont solidaires et responsables ; elles répondent aux exigences de la réglementation relative aux contrats solidaires et responsables (articles L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité Sociale). **L'offre Essentielle n'est pas responsable.**

		Offre Essentielle non responsable non labellisée	Offre Activ'santé responsable		
SOINS COURANTS	**RO [1]**	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**
Honoraires médicaux					
Consultations, visites et actes techniques médicaux des généralistes OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Consultations, visites et actes techniques médicaux des généralistes non OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	100 %	100 %	130 %	180 %
Consultations, visites et actes techniques médicaux des spécialistes OPTAM / OPTAM [2]	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Consultations, visites et actes techniques médicaux des spécialistes non OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	100 %	100 %	130 %	180 %
Actes de radiologie, actes techniques médicaux et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Actes de radiologie, actes techniques médicaux et d'imagerie non OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	100 %	100 %	130 %	180 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO	-	-	20 €	30 €	50 €
Honoraires paramédicaux					
Honoraires des sages-femmes	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Téléconsultations					
Téléconsultations non prises en charge par le RO (par année civile) Service SantéClair		5	5	5	5
Analyses et examens de laboratoire					
Analyses et examens de laboratoires OPTAM / OPTAM -CO [2]	60%/70%	100 %	100 %	150 %	200 %
Analyses et examens de laboratoires non OPTAM / OPTAM -CO [2]	60%/70%	100 %	100 %	130 %	180 %
Médicaments					
Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important (pris en charge à 65 %)	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu modéré (pris en charge à 30 %)	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu faible (pris en charge à 15 %)	15 %	15 %	100 %	100 %	100 %
Matériel médical					
Prothèse capillaire, mammaire et oculaire (par prothèse et par année civile) [3]	60 %	150 €	200 €	250 €	300 €
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes de handicapes	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Petit appareillage, pansement, accessoire, orthopédie, orthèse	60 %	100 %	100 %	100 %	150 %

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposé par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.** 3. Le forfait inclut le ticket modérateur.

		Offre Essentielle non responsable non labellisée	Offre Activ'santé responsable		
HOSPITALISATION [4]	**RO** [1]	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**
Forfait journalier hospitalier					
Forfait journalier (sans limitation de durée)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires					
Honoraires médicaux et chirurgicaux OPTAM / OPTAM-CO [2]	80 %	100 %	125 %	150 %	200 %
Honoraires médicaux et chirurgicaux non OPTAM / OPTAM-CO [2]	80 %	100 %	105 %	130 %	180 %
Fécondation in vitro non prise en charge par le RO (par acte)	-	-	100 €	100 €	100 €
Frais de séjour (sans limitation de durée)	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Participation forfaitaire pour les actes lourds	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais liés à l'hébergement					
Chambre individuelle (par jour)					
Ambulatoire	-	-	15 €	20 €	30 €
Chirurgie et maternité [5]	-	-	30 €	50 €	70 €
Autres frais liés à l'hébergement					
Forfait télévision ou wifi (par jour)	-	-	2 €	3 €	5 €
Frais d'accompagnant (par jour) [6]	-	-	15 €	20 €	25 €

PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE	**RO** [1]	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**
Prévention					
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO (par année civile)	30%/65%	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait vaccins non pris en charge par le RO (vaccin anti-grippe, vaccin de voyage) (par année civile)	-	-	10 €	15 €	20 €
Substituts nicotiniques non pris en charge par le RO (sur prescription médicale et par année civile)	-	200 €	230 €	260 €	300 €
Actes de prévention (prévus par la législation sur le contrat responsable)	60%/70%	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de dépistage : hépatite B, cancer du sein, cancer de l'utérus, cancer colo-rectal, trouble de l'audition	60%/70%	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait contraceptif, pilule du lendemain, test de grossesse, papillomavirus non pris en charge par le RO (par année civile)	-	-	20 €	30 €	50 €
Forfait DPNI (Dépistage Prénatale Non Invasif) non pris en charge par le RO (par année civile)	-	-	40 €	80 €	120 €
Amniocentèse non prise en charge par le RO (par année civile)	-	RO	20 €	30 €	50 €
Caryotype foetal non pris en charge par le RO (par année civile)	-	RO	50 €	70 €	100 €
Médecine douce					
Pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, acupuncture, étiopathie (par année civile) [7]	-	-	40 €	80 €	120 €

4. **Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO et celles des établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Maison d'enfant à caractère sanitaire (MECS).** 5. Remboursement sans limitation de durée en MCOO (Médecine Générale, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie) et Maternité. Remboursement limité à 60 jours par an en psychiatrie, et à 90 jours par an en Soins de Suite et de Réadaptation. Exclusion de la prise en charge de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). 6. Pour accompagner un enfant de moins de 16 ans, ou un enfant handicapé quel que soit son âge, ou une personne de plus de 70 ans. Uniquement pour le lit accompagnant et les repas servis à l'hôpital ou en clinique **(frais de transport exclus)**.
7. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS.

		Offre Essentielle non responsable non labellisée	Offre Activ'santé responsable		
AUTRES PRESTATIONS	**RO** [1]	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**
Frais de transport pris en charge par le RO	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de cure thermale pris en charge par le RO	65 % / 70 %	65 % / 70 %	100 %	100 %	100 %
Allocation Naissance [8]	-	150 €	150 €	150 €	150 €

DENTAIRE [9]	**RO** [1]	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**
100% SANTÉ	Soins et prothèses **«100% Santé»** sans reste à charge, **à partir du 1er janvier 2020.** Remboursement intégral (RO + RC) des soins et prothèses concernés dans la limite des Honoraires Limite de Facturation (HLF). [14]				
Soins hors 100% Santé		**Dans la limite des HLF pour les prestations à tarifs modérés** [10]			
Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Inlay, Onlay	70 %	100 %	125 %	150 %	200 %
Parodontologie non prise en charge par le RO (par année civile)	-	-	125 €	150 €	200 €
Prothèses hors 100% Santé		**Dans la limite des HLF pour les prestations à tarifs modérés** [10]			
Prestations prises en charge par le RO					
Inlay-core, rebasage, réparation, adjonction, renfort	70 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Prothèse dentaire (y compris couronne sur implant)	70 %	100 %	250 %	300 %	350 %
Plafond soins prothétiques première année (au-delà prise en charge au Ticket Modérateur)	-	-	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Prestations non prises en charge par le RO					
Prothèse (par année civile)	-	-	175 €	200 €	250 €
Orthodontie					
Orthodontie prise en charge par le RO	70 % / 100 %	100 %	200 %	250 %	300 %
Orthodontie non prise en charge par le RO	-	-	350 €	500 €	650 €
Implantologie					
Implant racine pris en charge ou non par le RO (maximum 2 implants par année civile) [11]	-	-	200 €	350 €	500 €

8. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS **dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste**. 9. Pour les soins et les soins prothétiques dentaires, seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) sont pris en charge. Pour l'orthodontie, seuls les actes figurant à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 10. En dehors du 100% Santé, il existe deux paniers de soins : les prestations à tarifs modérés qui sont soumis à des Honoraires Limite de Facturation (HLF) et les prestations à tarifs libres qui ne le sont pas. Pour plus d'informations, voir la page dédiée au 100% Santé (page 10). 11. Par implant racine, dans la limite de 2 par an, à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage.

		Offre Essentielle non responsable non labellisée	Offre Activ'santé responsable		
OPTIQUE	**RO** [1]	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**

100% SANTÉ

Équipement **«100% Santé»** sans reste à charge, **à partir du 1er janvier 2020.**
Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique dans la limite des prix limites de vente. [14]
Avec l'OffreClair, je bénéficie d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures (80 au lieu de 17 dans le 100% Santé) et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair.

Lunettes enfants -16 ans hors 100% Santé (tarifs libres) [12]					
Monture	60 %	100 %	40 €	50 €	60 €
Verre unifocal simple	60 %	100 %	30 €	40 €	60 €
Verre unifocal complexe	60 %	100 %	80 €	85 €	90 €
Verre multifocal ou progressif complexe ou très complexe	60 %	100 %	90 €	95 €	100 €
Lunettes adultes +16 ans hors 100% Santé (tarifs libres) [12]					
Monture	60 %	100 %	60 €	70 €	80 €
Verre unifocal simple	60 %	100 %	30 €	35 €	40 €
Verre unifocal complexe	60 %	100 %	70 €	75 €	80 €
Verre multifocal ou progressif complexe	60 %	100 %	85 €	105 €	130 €
Verre multifocal ou progressif très complexe	60 %	100 %	110 €	130 €	160 €
Suppléments					
Suppléments optique	60 %	100 %	120 %	150 %	200 %
Lentilles					
Lentilles de contact prescrites et prises en charge par le RO (par année civile) [13]	60 %	100 %	200 €	400 €	600 €
Lentilles de contact prescrites et non prises en charge par le RO (par année civile) [13]	-	-	50 €	100 €	150 €
Autres soins					
Chirurgie réfractive (par oeil et par année civile)	-	-	50 €	100 €	150 €

AIDES AUDITIVES	**RO** [1]	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**

100% SANTÉ

Équipement «**100% Santé**» sans reste à charge, **à partir du 1er janvier 2021.**
Remboursement intégral (RO + RC) d'une prothèse auditive par oreille tous les 4 ans, dans la limite des prix limite de vente. [14]

Bilan acoustique du nouveau né non pris en charge par le RO	-	25 €	25 €	25 €	25 €
Aides auditives hors 100% Santé (par année civile et par oreille)	60 %	100 %	100 % + 200 €	100 % + 400 €	100 % + 600 €
Frais d'entretien d'aide auditive, accessoires et piles pris en charge par le RO	60 %	100 %	120 %	150 %	200 %

12. Remboursement sous déduction du RO. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article 165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. 13. À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires et lentilles de couleur non correctrices. 14. Le 100% SANTE vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et débutera progressivement à partir du 1er janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. Pour les prestations dentaires à tarifs modérés, les remboursements se feront dans la limite des Honoraires Limite de Facturation.

	Offre Essentielle non responsable non labellisée	Offre Activ'santé responsable		
TRANQUILLITÉ	**MGAS Essentielle**	**MGAS Confort**	**MGAS Confort Plus**	**MGAS Confort Max**
MGAS complément frais de soins En cas d'accident de travail, d'accident de service ou d'agression dans le cadre de votre activité professionnelle (médecine douce, dépassements d'honoraires, prothèses dentaires, chambre particulière)	100 €	150 €	200 €	250 €
MGAS Tranquillité Allocation accident de travail, de service ou agression [7]	Jusqu'à 250 €	Jusqu'à 250 €	Jusqu'à 250 €	Jusqu'à 250 €
Micro-prêt social, micro-prêt santé [7]	de 1 000 à 4 000 € de 12 à 36 mois			
Tranquil'Exam Allocation en cas de redoublement ou de réinscription à un concours consécutif à un événement ayant eu lieu dans les 15 jours qui précédent l'examen ou le concours (hospitalisation de plus de 3 jours, décès d'un proche...) [7]	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €
Assistance Informations sociales, conseil social, soutien psychologique [15]	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

Avec la MGAS, vous bénéficiez de soins de santé à moindre coût grâce au réseau SANTÉCLAIR mon repère santé ainsi que des services d'assistance avec INTER MUTUELLES ASSISTANCE rubrique partenaires.

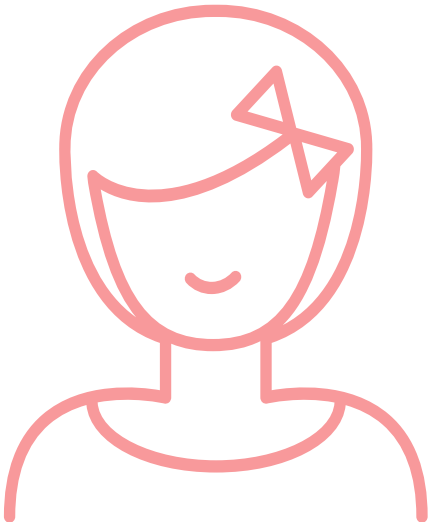

15. Prestations assurées par IMA Assurances dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

COMPRENDRE LA NOUVELLE RÉFORME 100 % SANTÉ

Il s'agit d'une réforme gouvernementale de lutte contre le renoncement aux soins, inscrite dans la Loi de financement Santé 2019, et permettant à tous les assurés un accès à des soins de qualité intégralement remboursés par la Sécurité sociale et les complémentaires santé responsables dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire selon les conditions exposées ci-après.

La réforme ne concerne pas le remboursement des autres soins (soins courants, hospitalisation, prévention et médecine douce).

Le 100 % SANTÉ DENTAIRE (à compter du 1er janvier 2020)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- **Les couronnes dentaires et bridges**
  - **Dents du fond** (couronnes et bridges métalliques)
  - **Dents du sourire** (couronnes aspect dents blanches pour les incisives, canines et 1ère prémolaire / bridges aspect dents blanches pour les incisives uniquement)
- **Les couronnes dentaires transitoires et inlay-core** avant la pose d'une couronne 100 % SANTÉ
- **Les prothèses amovibles** à base résine (à compter du 1er janvier 2021)

L'offre 100 % SANTÉ n'intègre pas :

- Autres couronnes et bridges (Ex : dents blanches sur dents du fond)
- Couronnes céramo-céramiques
- Autres prothèses amovibles
- Implants dentaires
- Orthodontie

(Exemples de remboursement non contractuels)

Couronne dentaire 100 % Santé

Céramo-métallique sur une dent du sourire
Coût total **500 €**

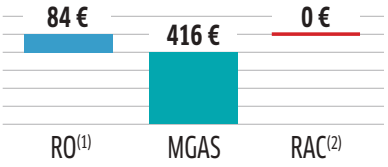

Le 100 % SANTÉ OPTIQUE (à compter du 1er janvier 2020)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- **La monture,** un choix parmi au moins :
  - 17 montures adultes
  - 10 montures enfants
  - 2 coloris par monture
- **Les verres**
  - Pour toutes les corrections
  - Amincis selon le trouble
  - Traitements anti-reflets et anti-rayures
- **Renouvellement tous les 2 ans sauf enfants de - 16 ans et évolution de la vue**

L'offre 100 % SANTÉ n'intègre pas :

- Un choix illimité de montures
- Le libre choix de la marque des verres
- Les traitements supplémentaires (lumière bleue, etc.)
- Les lentilles
- La chirurgie réfractive

Verres progressifs 100% Santé

1 monture 30 € + 2 verres progressifs, sphère]-4,00 à -8,00] et CYL 0 à 4D
Coût total **240 €**

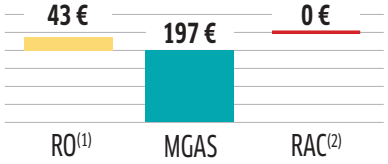

Le 100 % SANTÉ AUDIOLOGIE (à compter du 1er janvier 2021)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- **Tous types d'appareils**
  - Contours d'oreilles classiques, à écouteur déporté, intra-auriculaires
  - 12 canaux de réglage
  - Au moins 3 options de confort d'écoute incluses
- **Renouvellement tous les 4 ans**

L'offre 100 % SANTÉ n'intègre pas :

- Les appareils auditifs comportant des options spécifiques (Ex : au moins 20 canaux de réglages)
- Les assistants d'écoute sans réglages vendus en pharmacie

Aide auditive 100% Santé

Exemple pris pour un assuré > à 20 ans
Coût total **950 €**

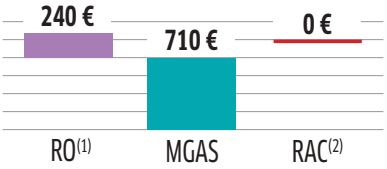

« Je garde une liberté totale de choix dans les équipements ou les matériaux ! »

Comment bénéficier du « 100% Santé » ?

À partir du 1er janvier 2020, date d'entrée en vigueur des remboursements optiques et dentaires, la MGAS intègrera automatiquement les paniers de la réforme 100% Santé au sein de l'offre responsable que vous avez souscrite (hors MGAS Essentielle).
Chaque professionnel de santé concerné par la réforme est tenu de vous fournir deux devis : un devis 100% santé et un devis hors 100% santé. Grâce au service d'analyse des devis de la MGAS, je dispose d'une aide professionnelle pour effectuer mon choix.

1. RO = régime obligatoire **2.** RAC = Reste à Charge

SERVICES SANTÉCLAIR

Plus de 7 000 professionnels de la santé partenaires de Santéclair
s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels.

- Plus de 3 000 opticiens
- 2 500 chirurgiens-dentistes, orthodontistes
- 50 chirurgiens-dentistes qualifiés en implantologie dentaire
- 900 centre auditifs partenaires
- 370 ostéopathes et chiropracteurs
- Plus de 400 diététiciennes

En vigueur à partir du 1er janvier 2020

DES TARIFS NÉGOCIÉS

Dentaire
Des tarifs négociés pour les actes les plus fréquents à prix libres (prothèse/ orthondontie).

Implantologie
Jusqu'à -40% sur tout les actes d'implantologies[1] par rapport aux prix moyens du marché.

Appareillage
Jusqu'à -35% par rapport aux prix moyens du marché sur l'intégralité des gammes d'appareils auditifs[1] récentes commercialisées en France.

Optique
Des tarifs négociés sur les équipements du panier libre avec des verres performants de 4 grandes marques. Pour les petits budgets, OffreClair offre un équipement de qualité sans reste à charge.

Chirurgie laser
Jusqu'à 30% d'économies sur les techniques de chirurgie laser [2] de l'oeil.

Diététique
Jusquà 15% d'économies sur les consultations de diététique. [2]

JE BÉNÉFICIE DE SERVICES UTILES AU QUOTIDIEN

- **Un service d'analyse de devis conseil**
  avec une estimation de mes remboursements et des conseils pour réduire mon reste à charge
- **Géolocalisation des professionnels de la santé partenaires**
  pour des soins et équipements de qualité à tarifs négociés
- **Recherche de médecins et paramédicaux**
  pour des informations sur le conventionnement, les tarifs de consultation et prise de rendez-vous en ligne
- **Une prise de rendez-vous prioritaire**
  par téléphone en moins de 2 semaines, auprès des centres d'ophtalmologie partenaires
- **Des sites de vente en ligne**
  pour acheter mes lentilles ou mes lunettes
  CODE PROMO pour lentilles moins chères : MGA2014757
- **Jusqu'à 5 téléconsultations par an et par bénéficiaire**
  pour accéder à un médecin 24H/24, par audio, visio ou chat
- **Un classement des établissements hospitaliers**
  pour trouver l'établissement le plus adapté et le moins onéreux
- **Un annuaire d'infirmières à domicile**
  pour une prise de rendez-vous en quelques clics
- **Des fiches informatives en cas d'hospitalisation**
  pour bénéficier de conseils pratiques tout au long de mon parcours hospitalier
- **Un deuxième avis médical**
  pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic de la part d'un expert en cas de problème de santé sérieux (en moins de 15 jours)
- **Un coaching sommeil et nutrition**
  pour retrouver le sommeil naturellement et maigrir durablement
- **Un coaching sportif d'entretien**
  pour reprendre le contrôle sur mon corps et trouver mon équilibre
- **Un coaching sportif de rétablissement**
  grâce aux coachs spécialisés APA (Activité physique adaptée) pour me soigner ou mieux récupérer suite à une hospitalisation
- **Un chatbot**
  pour être orienté sur le portail MySantéclair (accessible depuis mon espace adhérent MGAS)

1. Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de santé partenaires Santéclair et les devis analysés par Santéclair en 2019. Données Santéclair comparant les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseau et sur la France entière. **2.** Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de la santé partenaires Santéclair et les tarifs pratiqués par les professionnels de la santé non partenaires en 2019.

MGAS ASSISTANCE

MGAS Assistance intervient 24 h/24, 7j/7 au numéro suivant : **05 49 34 81 11**.
Le service assistance m'apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles.

Garanties dès la souscription

- Conseil social
- Informations juridiques
- Informations médicales
- Recherche de médecin, infirmière, intervenant paramédical

Garanties en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et/ou en cas d'immobilisation imprévue et/ou en cas de chirurgie ambulatoire

- Aide-ménagère
- Présence d'un proche
- Services de proximité : livraison de médicaments, portage de repas, portage d'espèces, livraison de courses, coiffure à domicile
- Transfert convalescence chez un proche
- Transport aux rendez-vous médicaux et paramédicaux
- Prise en charge des animaux domestiques
- Fermeture du domicile quitté en urgence
- Préparation du retour au domicile

Garanties en cas d'événement traumatisant

- Soutien psychologique (jusqu'à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien)

Garanties en cas de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curierthérapie

- Aide-ménagère mise à la disposition de l'adhérent ou de son conjoint

Garanties liées a la maternité

- Aide à domicile (tâches quotidiennes)
- Prise en charge des enfants (de moins de 16 ans) ou enfants handicapés (sans limite d'âge)

Garanties famille en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et/ou d'immobilisation imprévue

- Prise en charge des enfants (moins de 18 ans) ou handicapés (sans limite d'âge)
- Garde des frères et sœurs (enfant accidenté ou malade)
- Remplaçante de garde d'enfants
- Conduite à l'école et retour au domicile des enfants
- Conduite aux activités extrascolaires
- Soutien scolaire en ligne (enfant accidenté ou malade)
- Soutien scolaire chez un proche
- Aide aux devoirs

Informations médicales naissance

Une équipe médicale communique, dans les 48h, des informations et conseils médicaux sur les thèmes suivants : grossesse, examens, médicaments, alimentation, sommeil, hygiène, vaccinations.

Prise en charge des ascendants

- Le déplacement d'un proche
- Le transfert des ascendants chez un proche
- La garde des ascendants

Téléassistance

Frais d'installation et de maintenance d'un transmetteur de téléalarme au domicile, ainsi que les frais d'accès au service, pour une durée maximale de 90 jours.

En cas de mutation professionnelle de l'adhérent ou de son conjoint :

- Aide à la recherche d'un emploi du conjoint
- Aide au déménagement
- Nettoyage du domicile quitté

Nouveauté 2020 - Aide aux aidants (sans impact tarifaire) :

Parcours permettant d'accompagner et de soutenir l'aidant dans son rôle au quotidien.

Services

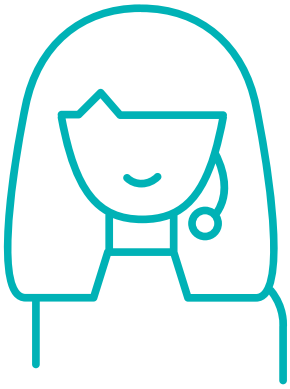

JE VEUX UN PARTENAIRE QUI RÉPOND PRÉSENT DANS LES MOMENTS CLÉS ?

Alliée de tous les jours, la MGAS propose de nombreux services inclus dans mon offre.

Assurance scolaire

Je protège mes enfants scolarisés

La MGAS, via son partenaire La Sauvegarde, inclut une assurance scolaire pour chacun de mes enfants inscrits sur mon contrat et jusqu'à 28 ans.

Ce service comprend :

- une garantie individuelle accident (dommages corporels subis lors d'accidents au cours d'une activité scolaire ou sur leur trajet vers l'école),
- une responsabilité civile (lors de leur scolarité, d'un baby-sitting, d'un soutien scolaire, d'un stage en entreprise, en cas de bénévolat),
- des dommages aux biens,
- une défense pénale et recours suite à un accident garanti,
- un accompagnement psychologique.

Action sociale

Je bénéficie de l'action sociale

La MGAS est solidaire en m'apportant une écoute attentive ou un soutien financier en cas de naissance d'un enfant ou si je me trouve confronté à des difficultés ponctuelles en santé (sous réserve de l'examen d'un dossier et de son acceptation).

Elle propose également des microprêts qu'elle bonifie, accordés par le Crédit Municipal de Bordeaux [1], de 1 000 € à 4 000 € sur une durée de 12 à 36 mois :

- le microprêt santé
- le microprêt social
- le prêt à l'installation
- le prêt de caution locative

Caution gratuite des prêts immobiliers

J'ai un projet immobilier ?

La MGAS m'accompagne dans mon projet (achat, construction, travaux) en me proposant :

- une caution gratuite des prêts immobiliers [2] :
  - Partenariat assurances de prêts.
  - Micro-prêt installation et caution locative. [3]
- une assurance emprunteur à des taux très performants.

Mes services en un clic

1. Espace adhérent

JE ME CONNECTE →

Depuis mon espace adhérent en ligne, je peux :

- Consulter mes remboursements.
- Télécharger mes décomptes et mon duplicata carte de tiers-payant.
- Modifier mes informations personnelles (adresse, RIB).
- Ajouter mon conjoint ou mon enfant sur mon contrat.
- Retrouver les infos pratiques de la MGAS.
- Géolocaliser un professionnel de santé partenaire Santéclair et Almerys.
- Accéder à des conseils concernant la santé et la prévention.

2. Application MGAS & MOI

Vos remboursements sont consultables depuis votre mobile.

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

1. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. 2. Convention d'assurance collective signée auprès de MFPrécaution (Union Mutualiste MFPrécaution, inscrite au SIREN sous le N° 508 400 629, 59/61 bis, rue Pernety, 75014 PARIS www.mfprecaution.fr). Conditions et limites de la notice du contrat. 3. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS dans les limites et conditions définies dans le Réglement Mutualiste.

JE PRENDS SOIN DE MES PROCHES,
JE LEUR RECOMMANDE LA MGAS
30 € offerts en chèque-cadeau par parrainage
Voir conditions sur mgas.fr.

C'est décidé, j'adhère à la MGAS !

Je contacte la MGAS du lundi au vendredi de 8h30-17h00
01 44 10 55 55 (appel non surtaxé)
@ **contact@mgas.fr**

Je me connecte sur le site mgas.fr
- pour découvrir les détails de l'offre
- pour réaliser une étude personnalisée

Je contacte mon conseiller :

Je parraine un de mes proches et je reçois un chèque-cadeau de 30 €. Voir conditions sur mgas.fr.

MGAS SERVICE RELATION ADHÉRENTS - TSA 30129 - 37206 Tours Cedex
E-mail : relation.adherents@mgas.fr - Fax : 01 44 10 55 34

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIRENE sous le n°784 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15

MGAS Protection Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

SHAM Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles - Société d'Assurance Mutuelle - 18 rue Edouard Rochet- 69 372 LYON Cedex 08 – Tél : + 33(0)4 72 75 50 25 – Fax : + 33(0)4 72 74 22 32 - www.sham.fr Entreprise régie par le Code des assurances - SIREN 779 860 881 RCS Lyon.

IMA Assurances Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Niort sous le n°481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 Niort.

La Sauvegarde Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

Santéclair Société Anonyme au capital de 3 834 030 E - RCS Nantes 428 704 977 - 7 Mail Pablo Picasso - 44 046 NANTES Cedex 1 - www.santeclair.fr/blog

MGAS Communication - 09/2019 - Document non contractuel - réf MK 09/19-LIVFPT